

## Horaires d'ouverture de la Mairie de LUCMAU

☎ 05 56 65 22 65

Le lundi de 9h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h30

Le mercredi de 8h30 à 13h00  
Le vendredi de 8h30 à 12h30

Permanence du Maire ou des adjoints :  
Les samedis pairs de 10h00 à 12h00

ou sur rendez-vous en appelant :

M. ESTENAVES au 06 24 38 18 44  
J.L. LANNELUC au 06 47 39 95 59  
Mme BANQUET-RENARD 06 89 85 68 58

Modalités de location de la

## Salle des Fêtes

Hors commune : 180 €

Commune : 100 € **Caution : 400 €**

Assoc. commune: 40 €

Tarifs 2021 (week-end)

Attestation d'assurance R.C. Obligatoire

Plus de renseignements... S'adresser à la Mairie ou à  
Mme Pierrette DAUZAN 06 31 49 43 84

### PRÊT DE TABLES ET DE BANCS

Dorénavant, le prêt de tables et de bancs sera réglementé. Un formulaire sera rempli par la commune et signé par le bénéficiaire du prêt. Ce formulaire comportera le nombre et les numéros des mobiliers et sera signé par les deux parties. Une caution de 200 euros sera exigée et restituée lors du retour des articles prêtés.

### Le Cercle de la Concorde

Vous accueille

Lundi, mardi, jeudi

10h à 13h

Vendredi et samedi

10h à 13h - 18h à 21h

Dimanche

10h à 13h

Épicerie,  
Produits frais et Surgelés  
dépot de pain.  
Croquettes  
pour chiens et chats  
Graines pour basse-  
cour et palombes

**Nouveau ! Cartes bancaires acceptées**

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin

(Sauf si un jour férié tombe le lundi, le mardi ou le mercredi : ramassage le jeudi)

**e'Labets ?**

Envoyez vos textes à : [elabets@gmx.fr](mailto:elabets@gmx.fr)  
déposez les à la Mairie de Lucmau ou  
appelez Xavier au 06 33 95 52 30

# E'Labets ?

Ipns

N° 65, Juin 2021

## Le mot du Maire

Bulletin d'information et de liaison de la commune de Lucmau

Chères Lucmalaises, Chers Lucmalais,

Le Conseil Municipal et moi-même vous remercions pour votre participation et votre soutien sous différentes formes lors de la journée de solidarité que nous organisons depuis quelques années.

Cette journée permet d'effectuer des petits travaux d'embellissement et d'amélioration au sein de notre village dont l'objectif est de rendre la commune la plus agréable possible.

Cette année, outre les nettoyages de parterres, les réalisations étaient principalement axées sur l'école (peinture d'une salle de classe, mise en place d'un poulailler, pose de porte-manteaux, etc...).

En effet à la rentrée de septembre, nous avons la chance de rouvrir la deuxième classe de maternelle. Cela n'engagera pas de coût supplémentaire au budget 2021 en terme de personnel car nous avons prévu cette ouverture depuis l'an dernier. L'achat de quelques bureaux, bancs, tableaux blancs par l'intermédiaire du RPI, sera toutefois nécessaire.

Pour un meilleur service postal et de secours, nous allons passer à l'adressage numérique en fin d'année ou début 2022 dans le cadre d'un programme généralisé. Cela entraînera un changement d'adresse pour chaque foyer. De nouveaux noms de voie, de quartier ou de lieu-dit seront définis et une nouvelle numérotation sera également mise en place. Cette étude, dont le but essentiel est d'éviter les pertes de temps lors des interventions des services de secours est faite en collaboration avec La Poste et un bureau d'études.

Nous avons déposé une demande d'aide financière à la Préfecture pour la reconstruction du pont de « Thoumas », nous sommes dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive.

Nous sommes également très attentifs aux dégradations que subissent nos routes communales. Nous faisons en sorte de les réparer avec nos moyens financiers et matériels, mais surtout avec le concours de bénévoles qui sont indispensables au bon fonctionnement de notre commune. Si vous constatez quelques trous ou nids de poule en formation, n'hésitez pas à le signaler à la Mairie.

Concernant les festivités, nous vous proposons de nous retrouver au Cercle le 14 juillet à 16 heures pour la traditionnelle collation « fromage & vin rouge\* ». Le repas des Anciens aura lieu plus tard dès que les conditions sanitaires le permettront.

Continuez à bien prendre soin de vous et de vos proches.

Adichatz,

Le Maire, Michel Estenaves

\*avec modération

Retrouvez votre **E'Labets** et bien d'autres renseignements,

sur votre site : [www.lucmau.fr](http://www.lucmau.fr)

# Animation Ciel Étoilé

- Lucmau
- Le 8 Juillet
- Sur la place du village
- Tarif : **gratuit**
- Durée : 2 heures



Dans un environnement de qualité, propice à la découverte de l'environnement nocturne, dépourvu de nuisances lumineuses, les astronomes amateurs de l'Astroclub du Marsan vous invitent à venir découvrir les beautés que recèle notre ciel nocturne grâce à leurs instruments d'observation. Ils répondront à vos questions et vous feront partager leur passion.

Une soirée les yeux grands ouverts, sur le spectacle que nous offre la nature.

Renseignements et inscriptions (jauge limitée) Maison du Parc : 05 57 71 99

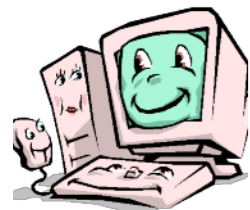
A l'occasion de cet événement, l'éclairage public sera interrompu le temps nécessaire

Ces deux professionnels sont installés sur la commune

## ADERTY Informatique

Assistance et dépannage à domicile

Du lundi au samedi inclus



**Alexis DUBEDAT**

✉ ADERTY.INFO@GMAIL.COM

📞 06.30.60.42.12

Alizée

Coiffure à domicile

📞 06.45.23.71.03



## La préfecture rappelle l'interdiction absolue de brûler ses déchets verts.

50 kilos de végétaux brûlés dégagent autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui roule pendant 13000 kilomètres.

**brûler ses déchets verts expose à une amende de 450 euros.**

Le dépôt des déchets verts en déchetterie est gratuit et illimité

## Entretien des fossés et des buses

Les riverains disposant d'un chemin d'accès à leur propriété comprenant la traversée d'un fossé et d'une buse, se doivent d'entretenir celles-ci, notamment en les débarrassant des feuilles, branchages et détritiques divers pouvant empêcher l'écoulement des eaux en amont comme en aval. A défaut le Maire pourra avoir recours à des entreprises qui effectueront ces travaux aux frais des propriétaires concernés.

## Jean-Paul nous a quitté ...

Ce samedi 3 juillet, en plein après-midi, notre ami Jean-Paul Fabre nous a très brutalement quittés, victime d'un infarctus dans sa maison des Deymets. Ce Lucmalais d'adoption, faisait partie intégrante de la population de notre village ainsi que son épouse Carole qui avait rejoint le Conseil Municipal lors du précédent mandat. Travailleur acharné, il partageait son temps entre ses responsabilités dans les cultures de maïs, l'entretien et l'amélioration de sa belle propriété et sa passion pour la chasse, mais avant tout il était un époux, un père et un grand père aimant et aimé de tous les siens. Nous avons grand plaisir à travailler à ses côtés lors des « journées solidarité », où son savoir-faire quasi universel apportait beaucoup à notre commune.

C'est le cœur serré que nous allons l'accompagner une dernière fois en l'église de LUCMAU le mercredi 7 juillet à 10 heures.

Au nom de la population de Lucmau, le Maire et l'ensemble du conseil municipal, présentent leurs condoléances à la famille.

*Si vous souhaitez faire un geste pour témoigner votre attachement à Jean-Paul et à sa famille, une urne recueillera vos dons, à l'église et au Cercle.*

*Ily a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants.*

*Jean d'Ormesson*

## Bruits de voisinage, nuisances sonores

Il est regrettable, mais nécessaire de devoir rappeler à quelques personnes, souvent les mêmes, qu'une réglementation existe et est définie par un arrêté préfectoral. Son non-respect, outre le caractère désinvolte à l'égard du voisinage, est passible de poursuites pouvant entraîner une amende forfaitaire d'un montant de 180 €.

Les activités pouvant gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tronçonneuses et tondeuses thermiques, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ...

**Ne sont autorisées que les jours et dans créneaux horaires suivants :**

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30  
et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h  
et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés  
de 10h à 12h